

ABONNEMENT.

En an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 9
Poste:
En an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal,
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de tracer la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 18 FÉVRIER

LA LOI MILITAIRE

NOUVEAU TRUC ELECTORAL.

Il est sérieusement question de mettre à
l'ordre du jour de la Chambre la discussion
de la loi militaire.

Nous ne pouvons pas dire que le projet
de loi lui-même soit sérieux.

Que la commission ait achevé ses bre-
douilleries absurdes, que le général Le-
wal ait fait toutes les concessions à l'entêté
Ballue, et que celui-ci ait terminé son rap-
port, tout cela — il ne faut pas s'y tromper
— n'est que de la comédie.

Au fond, de quoi s'agit-il?

Il s'agit de voter, sous une forme quel-
conque, la réduction du service militaire à
trois ans, et cela avant les élections.

Que cette réduction soit pratique ou
qu'elle ne le soit pas, les députés de la ma-
jorité, le rapporteur Ballue en tête, s'en
soucient comme des dernières paroles de feu
Gambetta.

Que l'instruction de nos soldats ne puisse
pas être complète dans les conditions nou-
velles, que le budget de la guerre soit insuf-
fisant pour l'encadrement de tout le contin-
gent, ils s'en moquent absolument.

Ce n'est point à ces difficultés, en effet,
qu'ils s'intéressent.

Quand la Chambre des députés aura
adopté le projet, la loi ne sera pas faite puis-
qu'il faudra la soumettre au Sénat. Or les
débats finiront assez tard au Palais-Bour-
bon, pour que les bonshommes du Luxem-
bourg n'aient pas le temps de mettre leur
nez dans l'œuvre de la Chambre avant les
élections générales.

Il est excessivement probable que le Sénat,
lequel a parfois des lueurs de bons sens
malgré le républicanisme qui l'a envahi,
modifiera le projet Ballue et C^o de telle sorte
que tout sera à recommencer.

Les gens du gouvernement et les gens de

la majorité du Palais-Bourbon ont parfai-
tement prévu cet écroulement de leur édifice
de carton.

Et c'est pour cela justement qu'ils tien-
nent tant à le construire.

Les journaux opportunistes poussent le
cynisme jusqu'à dire qu'il faut se hâter de
bâcler la loi « afin de débarrasser le terrain
électoral d'une question éminemment déli-
cate, car elle a portée sociale tout autant
que militaire ».

Tous les députés opportunistes avaient
promis à leurs électeurs ce fameux service
de trois ans.

A la veille de reparaitre devant leurs man-
dants, ils ne peuvent pas reculer devant
l'accomplissement de leur promesse.

Ils vont donc s'acquitter sans bourse dé-
lier.

C'est un truc admirable.

Ils signeront une lettre de change sur le
Sénat.

Et ils se présenteront dans leurs circons-
criptions avec ce joli papier à la main.

— Voyez, diront-ils, nous sommes quit-
tes. Notre dette est payée; vous pouvez nous
confier encore vos intérêts; nous sommes
des gens consciencieux qui tiennent tous
leurs engagements.

Et le tour sera joué.

Si le Sénat, après les élections, déclare
que la Chambre précédente n'a fait que des
 sottises et qu'il n'y a pas moyen d'approu-
ver le service de trois ans, les députés réélus
en riront tout à leur aise dans les couloirs
du Palais-Bourbon en disant:

— C'est égal, nous avons trouvé là un
bien bon truc électoral!

Chronique générale.

OBSÈQUES DE M. JULES VALLÈS.

Dès onze heures et demie, un nombre
assez considérable de curieux se dirigeaient
vers le haut du boulevard Saint-Michel.

Onze tramways stationnent sans pouvoir

avancer, plusieurs sont assaillis par une
foule hurlante lançant du sable sur les
voyageurs.

Pendant ce temps, le cocher Morre, monté
sur son fiacre, harangue la foule et fait une
heureuse diversion en récitant une pièce de
vers composée par lui à l'occasion de la mort
de Gambetta.

Quelques étudiants escaladent sa voiture
et lui font une ovation grotesque.

Pas un seul agent en uniforme.

MM. Dresch et Lejeune, commissaires de
police, ceints de l'écharpe, sous les ordres
de M. Honorat, inspecteur divisionnaire,
s'occupent du service d'ordre.

Derrière le corbillard de dernière classe,
prennent place le docteur Guehbart donnant
le bras à M^{me} Séverine; puis MM. Rochefort,
Clémenceau, Gatineau, Tony Révillon, Clo-
vis Hugues, Lisbonne et la rédaction du *Cri
du Peuple*.

Puis viennent les groupes des divers com-
ités socialistes avec bannières et drapeaux
rouges; nous remarquons un drapeau noir.

Au moment où le cortège se met en route,
des cris de: Vive la Commune! Vive l'anar-
chie! se font entendre.

A l'angle de la rue des Bernardins et du
boulevard Saint-Germain, une légère ha-
garre se produit.

Quelques jeunes étudiants, qui déjà sur
le boulevard Saint-Michel avaient poussé
des cris hostiles à la vue de la couronne des
socialistes allemands qui fermait la marche,
essayerent d'enlever cette couronne.

On se bat sur un tas de gravier amoncelé;
bientôt les gravats servent de projectiles.
Les attaquants sont criblés de cailloux qui
atteignent également la devanture des bou-
tiques.

Le cortège traverse la place de la Bastille
sans autre incident que quelques cris de:
« Vive la Commune! » et « à bas les Alle-
mands! »

A deux heures et demie, le cortège débou-
che sur le boulevard de Charonne; les cris
de: « Vive la commune! » retentissent de
nouveau. A la vue du premier drapeau
rouge les vivats éclatent de plus belle.

C'est avec les plus graves difficultés que
le char funèbre pénètre dans le cimetière.

A trois heures, nous quittons le Père-La-
chaise; la bousculade est des plus vives.
Sept discours doivent être prononcés par les
citoyens Vaillant, Dereure, Avrial, Albert,
Goulé, Tony Révillon et Chardon.

Sur tout le parcours on remarquait l'ab-
sence absolue de toute police.

On assure que les ouvriers français em-
ployés à la pose du réseau téléphonique
de Lyon à Tarare viennent d'être renvoyés
alors que les ouvriers italiens ont été con-
servés dans les chantiers.

LES AGENCES DE DÉCORATIONS.

Il y a quelques années, on représentait
une pièce de théâtre, imitée de Jules Verne,
et dont l'action se passait dans la lune. On
voyait des nouveau-nés couverts de toutes
sortes de décorations, en guise de maillot,
tandis que les dignitaires du pays avaient la
poitrine veuve de tout ruban. Un lunatique
expliquait aux voyageurs terraqués, ahuris,
qu'au rebours de tout ce qui se passe ici-
bas, on retirait une croix ou médaille à tout
individu signalé pour un acte de courage ou
de dévouement quelconque, de sorte que le
comble de l'honneur était de n'être point dé-
coré du tout.

Cette satire a été fort applaudie.

Il est de mode en effet de plaisanter sur
les décorations, ce qui n'empêche pas le plus
grand nombre de les rechercher souvent à
tout prix.

Un procès jugé la semaine dernière, à
Paris, démontre par exemple que l'histoire
des agences vendant croix et médailles n'est
pas un conte. Il s'agit bien entendu d'or-
dres étrangers. Dans le monde diplomati-
que, on est, hélas! obligé d'accepter cette
marque de politesse internationale, et com-
bien de gens, spéculant sur cette circon-
stance, veulent avoir l'air d'être ou d'avoir

72 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

Deuxième partie. — La Lutte.

CHAPITRE X

LE DERNIER CRIME (suite).

Le doyen des braconniers prit à droite avec les
deux Fauchaux, Huau et Besson.

Rouget prit à gauche avec le Potard, Anatole et
Baptiste.

Quelques instants après, les huit hommes, per-
dus dans la foule, regardaient danser et applaudis-
saient aux piroquettes admirables de quelques jeunes
gens.

Mais Jaberg les avait vus. Il s'avança doucement
vers Baptiste et Rouget, qui se tenaient au premier
rang.

Pouplard vit ce mouvement et, faisant un signe à
ses compagnons, s'approcha à quelques pas.

Quand le brigadier fut auprès de Baptiste, il
feignit d'entamer quelque conversation oiseuse,

mais du coin de l'œil il regardait avidement les
deux hommes. La grande barbe et l'aspect un peu

débrillé de Baptiste lui faisaient prendre le
change; Baptiste ne bronchait pas. C'était un
garçon rusé, que le danger réjouissait.

— Vraiment, dit le brigadier, voilà une jeunesse
qui danse bien.

— C'est ce que me disait mon voisin Lucas tout
à l'heure.

— Ah! votre voisin, c'est Lucas, le métayer de
la Planche?

— Oui, brigadier, dit Rouget; on ne vous voit
jamais chez nous.

Le brigadier regarda Rouget: cet homme, pro-
prement vêtu et resé de frais, ne pouvait être le
sauvage braconnier. Mais quel était cet autre
paysan barbu? Jaberg voulut le savoir:

— Et vous, dit-il en souriant de l'air le plus
aimable, qui êtes-vous donc?

— Moi, dit Baptiste d'un air embarrassé... qui
je suis?... pourquoi me faites-vous cette question?

Et il tourna les yeux de droite à gauche, comme
pour s'enfuir.

— Je le tiens! pensa Jaberg.

Et élevant le ton:

— C'est mon droit, dit-il, de vous demander
votre nom. Et puisque vous semblez si gêné, mon
bel ami, vous allez me le dire tout de suite ou me
suivre à la caserne.

Baptiste parut de plus en plus embarrassé. Les
voisins commençaient à fermer le cercle autour

des trois hommes. Le père Pouplard et les bracon-
niers étaient à leur poste.

A la fin, Baptiste se décida à parler:

— Je suis Davré, dit-il, de la Truelle.

— Tu mens! s'écria Jaberg. Je connais Davré.
Tu es Rouget, et je l'arrête!

Et le brigadier, saisissant Baptiste au collet,
l'entraîna vivement vers la caserne.

Un éclat de rire homérique retentit dans la
foule, tandis que Pouplard, prenant le bras de
Rouget, et suivi du Potard et de Fauchaux, traver-
sait la rue et entra à Lion-d'Or.

— Voilà un bon tour, dit le Potard. Baptiste a
été sublime! Il a sauvé notre ami.

— Mais il est arrêté! observa Louis.

— Bah! dit Pouplard, il en sera quitte pour
quelques annuis.

— Silence! fit tout à coup Fauchaux. Un gen-
darmerie est ici!

En effet, le gendarme Larchant était assis à une
petite table, et regardait fixement les nouveaux
venus qui s'assirent tout près de lui.

Le père Pouplard, plus joyeux que jamais, frappa
sur la table:

— Allons, Marceline, s'écria-t-il, en s'adressant
à la grosse fille qui courait d'une table à l'autre,
apporte vite des cartes et une bouteille de vin.

— Tout de suite, messieurs, tout de suite.

Une minute après, les quatre braconniers jouaient

une quadrette et entamaient la conversation avec
Larchant. Celui-ci cherchait à profiter de la cir-
constance; au moment où le Potard admettait le roi
de cœur:

— Oh! oh! dit-il, voici un roi qui est encore
plus rouge que Rouget.

— Vous le connaissez donc, Rouget? dit le père
Pouplard, en riant.

— A peu de chose près, répondit Larchant.

— Je voudrais bien le connaître, dit Rouget.

— Eh bien, dit Pouplard, buvons à sa santé.

Les quatre hommes trinquèrent en riant d'une
façon si bizarre que le gendarme Larchant fut mis
en éveil. Quand il eut bu, Eugène Carron feignit un
embarras visible, et gagna la porte.

Larchant se leva et le suivit: aussitôt le Potard
se mit à courir, et le gendarme, de plus en plus
convaincu qu'il avait affaire au braconnier, se
précipita sur ses pas. Mais un groupe d'hommes,
serrés les uns contre les autres, le gêna dans sa
course et l'obligea à faire un détour.

Pendant ce temps, Frouard arrêta un petit
homme qui semblait chercher à se cacher sous les
tonnes, et Lançon, ayant aperçu son collègue
Larchant qui courait après Eugène, se joignit à lui
et parvint à saisir le Potard.

Tous ces incidents passèrent à peu près inaper-
çus au milieu de la fête, les jeux les cris et les
dances ne s'arrêtèrent pas une seconde.

été quelque chose quelque part ! Voici les édifiants tarifs révélés par les débats qui se sont déroulés devant le tribunal correctionnel de la Seine : Pour 3,000 fr., l'agence se faisait fort d'obtenir un brevet du Christ de Portugal ; pour 4,000 et 6,000 fr., elle offrait des brevets d'officier et de commandeur du même ordre ; le brevet de chevalier du Nicham-Istikhar coûtait 2,500 fr. ; ceux d'officier et de commandeur du même ordre étaient cotés 3,000 et 4,000 fr. Rappelons que les décorations du Christ de Portugal et du Nicham sont spécialement recherchées par les forceurs qui veulent faire croire qu'ils sont décorés de la Légion-d'Honneur : les rubans de ces deux ordres sont rouges, avec d'imperceptibles lisérés faciles à dissimuler.

Ah ! la Légion-d'Honneur, on a beau la dédaigner, comme les raisins trop verts de la fable, tout le monde la convoite.

Certainement on ne l'accorde pas aux seuls héros (l'héroïsme n'ayant que de rares occasions de se montrer), et on ne demande jamais pourquoi un officier est décoré, tandis qu'on s'inquiète toujours du motif qui l'a empêché de l'être. En outre, le ruban rouge est peut-être un peu trop facilement accordé aux moindres inventeurs d'un savon quelconque.

Quoi qu'il en soit, il reste la marque de l'honneur, et c'est pourquoi ceux-là même qui n'y peuvent prétendre, cherchent à en porter le fac-simile.

Quelle morale tirerons-nous de l'affaire Bured, Soudry et Chesnel ? si ce n'est que l'établissement des agences de décorations est absolument dans le goût du jour et dans le sens du progrès.

On se marie par agence ; il y a des agences de littérature. Les éditeurs et les directeurs de théâtre ne tarderont pas à commander des livres et des pièces à des entreprises de roman ou de drame.

Les bandits eux-mêmes n'opèrent plus isolément : ils ont des agences ou des syndicats. Leurs troupes ou leurs bandes sont organisées à la moderne.

Etonnez-vous donc de voir les agences de décoration naître et se développer !...

On peut condamner les maladroits qui se sont laissés pincer. D'autres prendront leur place et on ne pourra rien leur dire et rien leur faire : car ils auront les gens puissants du jour pour clients ou pour protecteurs.

LA GUERRE AVEC LA CHINE.

Le ministre de la guerre a reçu du général Brière de l'Isle le télégramme suivant :

« Lang-Son, 13 février, 1 h. soir.

» Le drapeau national a été hissé à midi sur citadelle Lang-Son ; rivière traversée ; Ki-Lua occupé.

» Armée chinoise en déroute dès la nuit dernière, après chaud combat livré à 8 kilomètres en avant de la place.

» BRIÈRE DE L'ISLE. »

A une heure, Baptiste, Huau et le Potard étaient sous les trois enfermés à la caserne. Mais l'embaras de Jaberg était grand. Lequel des trois était Rouget ?

L'interrogatoire n'ayant amené aucune preuve, le brigadier fit appeler M. l'adjoint, qui connaissait tous les gens du pays.

Le père Mathieu crut devoir ceindre son écharpe, et s'avança d'un pas légèrement titubant ; sitôt qu'il entra dans la caserne, les trois braconniers vinrent lui tendre la main.

— Bonjour, mes enfants, répondit gaiement l'adjoint ; bonjour, Baptiste, le charbon va-t-il ? Bonjour Huau ; bonjour Carrou. Braconnes-tu toujours, jeune gredin ?

Puis, se tournant vers Jaberg, et les gendarmes stupéfaits.

— Où l'avez-vous mis, ce Rouget ? demanda-t-il.

— Mais, dit Jaberg en s'avancant, un peu confus, nous pensions que c'était un de ces trois hommes.

Aussitôt le père Mathieu fit entendre un de ces bons rires qui égaient toute une maison. Les braconniers se joignirent à lui. Les gendarmes eux-mêmes ne purent s'empêcher de sourire ; seul, le brigadier restait sombre.

D'un geste, il fit ouvrir la porte. Les trois braconniers sortirent en riant, suivis du père Mathieu. Jaberg ordonna à ses hommes de continuer leurs

Shanghai, 15 février.
Le bruit court qu'un combat a eu lieu entre les navires français et les navires chinois près de Sheipoo.
Le résultat est encore inconnu.

Le ministre de la guerre a reçu hier, à onze heures, la dépêche suivante du général Brière de l'Isle :

« Lang-Son, 14 février, 4 h. soir.

» La marche en avant a été retardée le 12 par un brouillard intense.

» La première brigade a pris contact dès dix heures du matin.

» L'ennemi, de plus en plus nombreux, occupait des positions formidables appuyées sur plusieurs forts solidement armés d'artillerie.

» Combat très-violent jusqu'à quatre heures du soir, terminé par un brillant assaut des positions principales.

» La fuite de l'ennemi a été favorisée par l'obscurité et le mauvais temps, mais sa déroute est complète.

» Nos pertes s'élevaient, depuis le 9 inclus, à 49 tués et 222 blessés.

» Le 13, après escarmouche sans perte de notre côté, nous sommes entrés à Lang-Son et Ki-Lun, dont les forts, encore occupés, ont été bombardés.

» Nous avons pris nos cantonnements à 3 kilomètres en avant de Lang-Son, sur la route de Chine.

» GÉNÉRAL BRIÈRE DE L'ISLE. »

Le général Lewal a adresse hier matin, en son nom et au nom du gouvernement, des félicitations au général Brière de l'Isle et au corps expéditionnaire pour la prise de Lang-Son.

La France reçoit, d'autre part, la dépêche suivante :

« Lang-Son, 16 février, 11 heures.

» Le 10, nous levons le camp de Dong-Song. La marche s'effectue sans rencontrer de résistance.

» Le lendemain, nous culbutons les Chinois auprès de Yanoi, et, malgré leur résistance, nous couchons sur leurs positions.

» Le 12, l'armée chinoise est mise dans une déroute complète, après une lutte des plus vives. Nos troupes se montrent admirables de bravoure ; elles enlèvent d'assaut plusieurs forts.

» Après une marche rapide, nous arrivons, le 13, à Lang-Son, que nous trouvons évacué et incendié ; nous occupons des positions avancées.

» Le pays est très-accidenté.

» La marche a été habile ; elle était sagement conduite.

» Malgré les difficultés, nous nous sommes emparés d'une grande quantité d'armes, de munitions et de riz.

» Les pertes des Chinois sont énormes.

» Ils se retirent vers la frontière.

» Le temps est brumeux et froid. »

— OUI, répondit-elle, j'ai une vieille dette à régler avec lui !

— Et moi aussi ! reprit Jaberg. Alors, c'est un marché conclu. Sortez par la petite porte, je vous rejoindrai sur la place.

Les deux personnages prirent encore quelques dispositions de détail, puis la Milcent disparut. Elle était bien changée depuis le temps où elle cherchait à épouser Louis : l'âge, la misère et les tourments d'esprit avaient produit leur œuvre. Son visage avait été marqué par la petite vérole, son front s'était profondément ridé, sa taille s'était courbée ; il ne lui restait de son ancienne beauté que des yeux grands et vifs, mais qui ne regardaient jamais en face, roulaient constamment dans leur orbite.

— Quelle face d'oiseau de proie ! murmurait Jaberg en la quittant.

(A suivre.) CH. SAINT-MARTIN.

— Vous savez les conditions ? On vous donnera la somme promise, si vous nous le livrez.

— Je ne le livrerai pas, du moins en ce moment, mais je vous le montrerai d'un signe, tout à l'heure, parmi la foule.

— Vous ferez cela ?

— Oui.

Le brigadier réfléchit un instant.

— Vous le détestez donc bien ? demanda-t-il.

— Oui.

Le brigadier réfléchit un instant.

— Vous le détestez donc bien ? demanda-t-il.

(1) Cette femme vient de mourir à Angers. C'est pour-quoi nous lui restituons son véritable nom.

ÉTRANGER

ANGLETERRE. — Le Standard croit savoir que le message de la Reine à l'ouverture du Parlement annoncera l'appel d'une partie des réserves.

Les nouvelles les plus bizarres, les plus contradictoires, continuent de se succéder au sujet de Khartoum.

Hier, on nous disait qu'on avait trouvé une lettre confirmant la prise de cette ville à la date du 26 janvier et la mort de Gordon.

Aujourd'hui, voici qu'une dépêche, adressée au Standard, prétend qu'un messenger est arrivé à Korti, venant de Khartoum, qu'il prétend avoir quitté cette place le 2 février et soutient ne rien savoir ni de la mort de Gordon, ni de la chute de Khartoum.

Or, le 28 janvier, le colonel Wilson et ses soldats, voulant pénétrer avec leurs steamers dans cette place, étaient accueillis à coups de fusil et à coups de canon. Et le témoignage du colonel Wilson et de ses compagnons est autrement sérieux que celui du messenger anonyme qui fait aujourd'hui son apparition.

Le Daily News est informé, par des avis de Korti, que la colonne du général Bullier devait attaquer Malammeh.

Ce journal ajoute que si l'attaque réussit et s'il existe encore quelque espoir de retrouver Gordon vivant, le général précipitera probablement sa marche sur Khartoum.

ÉTATS-UNIS. — On télégraphie de New-York, 11 février :

« Un boîte, contenant, à ce qu'on suppose, une machine infernale, a été envoyée hier au consul général d'Allemagne.

» Il n'y a pas eu d'accident. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 17 février.

Les transactions sont encore plus restreintes que la veille, les rangs des spéculateurs étant clairsemés aujourd'hui mardi gras. Aussi les cours varient peu, tant sur les rentes que sur la plupart des valeurs.

Nos fonds publics ne s'éloignent pas de leurs cours précédents : le 3 0/0 à 81.30, l'amortissable à 82.90, le 4 1/2 à 169.70.

La fermeté est la note dominante des actions du Crédit Foncier qui se négocient à 1,332.

La Compagnie Foncière de France fait 380. Une connaissance plus claire de la situation de cette Société a arrêté les réalisations provoquées par certains bruits d'appels de fonds.

Les actions de la Banque d'Escompte se demandent à 563.75.

La Banque de Paris se cote 780.

Les cours de la Société Générale sont toujours très-fermes.

Le Rio-Tinto continue à avoir un marché satisfaisant.

Tandis que les réseaux étrangers fléchissent, les Chemins Méridionaux conservent de bonnes tendances à 680.

Le Mobilier Espagnol est toujours bien tenu au cours de 162.50.

Le Suez se traite à 1,905.
L'Italien est échangé à 97.75.
La suppression de l'impôt sur le coupon est toujours à l'étude. C'est encore là un élément de plus pour la hausse de ces titres.
Les chemins de fer français manquent d'animation.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

ELECTION SÉNATORIALE DE LA VIENNE.

M. de Beauchamp, conservateur, a été élu dimanche sénateur par 365 voix.

Le département de la Vienne avait été désigné par le sort, en exécution de la nouvelle loi, pour élire un sénateur en remplacement de M. Eugène Pelletan, sénateur inamovible, décédé.

C'est donc un siège gagné par le parti conservateur.

Avec M. de Beauchamp s'étaient présentés MM. Salomon, député républicain, Périer et Thézard.

M. Salomon a obtenu 329 voix, M. Périer 3, M. Thézard 4.

Il y avait 705 inscrits, et il y a eu 600 suffrages exprimés.

Au sujet de cette élection, la Petite France parle des manœuvres électorales des conservateurs de la Vienne.

On connaît cette tactique ; c'est le voleur qui crie : Arrêtez-le !

UNE REGRETTABLE LACUNE.

Nous lisons dans la France Militaire :

« L'article 17 du 22 mai 1883 portant règlement sur l'organisation de l'École militaire d'infanterie, stipule, d'une manière très-explicite, que les sous-officiers élèves officiers qui ne satisfaisaient pas aux épreuves de sortie, seraient renvoyés dans leurs corps et pourvus du grade et de l'emploi qu'ils avaient avant leur entrée à l'École.

» Cette disposition, fort équitable, a été reproduite in extenso dans le texte du décret d'organisation de l'École des sous-officiers d'artillerie et du génie, en date du 10 janvier 1884, mais elle ne figure pas dans celui du 25 mai 1883, relatif à la réorganisation de l'École d'application de cavalerie.

» Cette lacune a eu les conséquences les plus fâcheuses.

» Dans certains corps, le silence du ministre a été interprété dans un sens défavorable aux intéressés, si bien que plusieurs sous-officiers, parmi ceux qui ont échoué aux examens ou qui, pour cause de santé, n'ont pu continuer à suivre les cours, n'ont pu continuer à suivre les cours, n'ont pu encore être réintégrés dans les emplois d'adjudant ou de maréchaux-des-logis chefs qu'ils occupaient avant leur admission à Saumur.

» Cette mesure d'exception ne nous paraît pas un point équitable.

» A notre avis, seuls devraient être maintenus dans les emplois de maréchaux-des-logis, les élèves officiers de cavalerie renvoyés à leur corps pour inculpation ou pour grave contre la discipline. Quant à ceux qui, pour une cause indépendante de leur volonté, n'ont pas satisfait aux examens de sortie, ou bien ont dû quitter l'École à la clôture des cours, ils ne sauraient, en bonne justice, être traités avec une rigueur.

» En conséquence, nous demandons au ministre de la guerre, que la faveur accordée aux élèves de Saint-Maixent et de Saumur, par les articles 17 des décrets précités, soit étendue aux élèves de Saumur, ceux-ci n'étant pas moins dignes que ceux-là. »

L'AMOUR DU PANACHE.

Un de nos abonnés nous écrit pour demander pourquoi les républicains devraient être modestes et désintéressés, ont la manie de se donner des titres, quels le plupart du temps ils n'ont pas droit.

— Pourquoi ? — Tout simplement pour se conformer à la coutume républicaine, veut qu'on donne du galon à tort et à travers à tout bon républicain.

Exemples :

N'êtes-vous qu'un modeste empirique, voulez-vous qu'on vous donne du galon de gros comme le bras dans les feuilles républicaines ? Faites-vous républicain !

Êtes-vous un ancien élève des Arts

Grand Théâtre d'Angers.

Jeudi 19 février.

La Princesse Jaune, opéra en 1 acte, poème de L. Gallet, musique de Camille Saint-Saëns.

Le Caïd, opéra-bouffe en 2 actes, paroles de Sauvage, musique d'Ambroise Thomas.

Métiers, conducteur des Ponts-et-Chaussées, même simple piqueur, et tenez-vous à obtenir un titre d'ingénieur, qui ne vous coûtera qu'à prendre ? C'est bien simple : faites-vous patronner par une feuille républicaine !

Êtes-vous maître au cabotage, mais maître de taille à jeter tous les matins votre baraque à la côte ? Eh bien ! faites un peu de zèle républicain, et soyez sûr qu'avant peu, les feuilles opportunistes ou radicales vont faire de vous un capitaine au long cours de premier ordre, sinon un commandant de vaisseau.

Il nous serait facile de multiplier les exemples, mais ceux-là suffisent pour faire voir combien les démocrates promoteurs d'égalité recherchent le pompon et le panache !
(Journal de la Vienne.)

CHINON.

Un accident terrible, causé par le pétrole, est arrivé à Chinon. La nommée Louise Robin, en voulant allumer sa lampe, garnie d'essence de pétrole, mit le feu à ses vêtements.

Enveloppée par les flammes, cette femme s'enfuit chez des voisins qui purent, au bout d'un instant, éteindre le feu qui la consumait.

La malheureuse a, nous dit-on, tout le côté droit horriblement brûlé. On l'a transportée d'urgence à l'hospice.

SUICIDE. — Un jeune homme de 30 ans environ, M. Chauveau, receveur d'enregistrement, appartenant à une des plus honorables familles de l'Anjou, s'est suicidé dimanche au Bois de Boulogne, près de la cascade, en se tirant dans la tête un coup de revolver.

On croit que M. Chauveau ne jouissait pas de toutes ses facultés.

UN MOT SUR LA MODE.

C'est le moment où jamais de signaler les modes qu'on s'efforce de faire adopter.

La coiffure en catogan ne semble pas devoir réussir cet hiver. On porte encore les robes de bal sans traine, mais moins courtes que l'année dernière.

Pour les hommes, il n'y a encore rien à dire de l'affreuse cravate cerise que quelques rastaquouères ont voulu faire prendre ici. On semble revenir, du reste, aux pantalons moins collants et au souliers moins pointus.

Grave nouvelle :

La crinoline a reparu à Berlin, dans un grand bal de la cour. C'est la princesse Friederich de Hohenzollern qui a revêtu la première l'horrible cage; son exemple a été suivi par la princesse Victoria, la comtesse de Hollenda et autres nobles dames.

Espérons que cette affreuse mode ne fera pas invasion en France et que nos élégantes la repousseront avec horreur.

10 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ONCLE HÉGÉSIPPE

En effet, son dévouement ne s'est jamais démenti, il a été de toutes les heures; jamais l'un de nous n'a douté de l'autre. Nous ne tardâmes pas à nous comprendre comme s'il y avait eu entre nous échange de paroles; il prenait sa part de mes joies comme de mes tristesses, et je puis dire que la dette qu'il avait contractée avec moi, il l'a largement payée.

Notre liaison ne datait pas d'une demi-journée, qu'il me signalait un péril et me mettait en garde contre deux des jeunes gens que j'avais rencontrés le matin et qui, réfléchissant à l'accent de mon mauvais allemand, m'avaient devancé pour se mettre en ambuscade sur ma route.

J'arrivai enfin à Leipzig, où je redoublai de précautions pour ne pas appeler l'attention sur moi. Je tremblais qu'on ne me remarquât et surtout qu'on ne me surprît en quête de mon trésor. Après avoir pris soigneusement mes mesures, étudié le terrain, je choisis une nuit qui me sembla propice et me rendis sur les bords de l'Elster.

Je reconnus avec une vive satisfaction que la terre n'avait pas été touchée et me mis à l'œuvre; j'avais à peine commencé l'opération, lorsque Tom (c'était le nom de mon chien) me donna l'a-

LA CHAPELLE DU PRIEURÉ DE S^T-ETIENNE DE LA BREILLE

AUX XIII^e ET XIV^e SIÈCLES.

Sa transformation en église paroissiale aux XVI^e et XVII^e siècles.

(Suite et fin. — Voir Echo des 29 oct. et 22-23 déc. 1884.)

I
Le chœur de l'ancienne église de la Breille, conservé en chapelle, ainsi que l'a écrit M. Port dans son Dictionnaire historique de l'Anjou, est un petit monument pour les annales de cette commune.

Malgré sa modeste apparence, il est le seul vestige architectural resté debout sur un territoire de 2,718 hectares de superficie : l'archéologie ne devait pas l'oublier.

Étudié avec l'intérêt qui lui est propre, il représente encore les deux âges qui l'ont vu naître et se modifier.

II
Tandis que les murs latéraux de ce chœur rappellent, comme nous l'avons dit, le XIII^e siècle, la voûte qu'ils supportent indique le XVI^e; ces deux styles se coordonnent dans l'œuvre, nonobstant leur dissemblance.

Au début de l'entreprise, le chœur devait être formé d'un lambris en bois de merrain, alors en usage. La voûte qui le couronne actuellement a dû être substituée à ce lambris, lors de la transformation de la chapelle en église au XVI^e siècle.

Si cette voûte était contemporaine des murs en moyen-appareil, des tores l'auraient découpée et non des nervures prismatiques; le raccordement de ces nervures avec les murs latéraux indique clairement cette substitution postérieure. Elle nous est confirmée, sur place et de visu, par M. Joly-Leterme, architecte diocésain et des monuments historiques, notre ami, dont nous regrettons, avec le pays saumurois, la perte récente.

III
Ces explications techniques étant données, continuons d'éclairer l'intérêt historique de notre petit monument.

Messire Delalande était prieur de la Breille, à la fin du XVI^e siècle. Il baptisa en cette qualité la première cloche de l'église, en 1604 : M^{re} DELALANDE PRIOR NUNUS LOCI. Ce nom est moulé en bronze dans l'inscription que nous avons citée précédemment en son entier.

Le nom de ce prieur a échappé à l'auteur du Dictionnaire historique. Le premier qu'il cite est M^{re} Michel de la Rivière en 1674. Nous réparons cet oubli involontaire.

C'est de l'agrément du prieur, M^{re} Delalande, ayant le titre de seigneur de la Breille, comme ses successeurs l'ont eu jusqu'en 1789, que la transformation de l'oratoire de Saint-Etienne en église paroissiale fut accomplie : il était dignitaire ecclésiastique de l'abbaye de Bourgueil.

Toutefois, n'étant pas astreint à la résidence ecclésiastique en son prieuré, il n'avait pas charge d'âmes; aussi, lors de la création de la paroisse, le ministère sacerdotal fut-il confié à un vicaire, relevant du

prieur. Ce fait explique la lacune existant dans les registres des baptêmes; leur tenue n'était pas régulièrement organisée.

Le plus ancien de ces registres remonte au 10 janvier 1640, l'origine de la paroisse est antérieure à 1604. Il porte la signature de messire Pierre Voyer, curé de la Breille.

IV
Le vocable vicairie, qui désigne encore des bâtiments affectés à l'exploitation d'une métairie, voisine de l'ancienne église, conserve la tradition de cet état de choses primitif.

Si nous avons donné ces détails sur les restes de la chapelle du prieuré de Saint-Etienne de la Breille, c'est qu'elle marque le point de centre autour duquel se sont groupés, tout d'abord, les sept hameaux qui ont constitué la paroisse, puis la commune; sous ce rapport, elle devait renaitre de ses ruines, présomées complètes par le récit de M. Port.

V
Voici les découvertes numismatiques que nous avons faites à l'intérieur de la chapelle et dans ses alentours.

1^o Un châtellain tournois, sorte d'obole en usage au temps de Louis IX.

Ce châtellain présente, à la face, une grande croix; au revers, une petite croix entourée de deux crosses (1226-1270).

2^o Une monnaie de cuivre argenté, de la grandeur d'un sol actuel; sa rondeur est irrégulière. Cette irrégularité vient de la découpe, pratiquée avec des cisailles en fer.

Cette monnaie montre, à la face, une croix dont les bras sont entrecoupés de couronnes et de fleurs de lys.

Le revers porte trois fleurs de lys, sans dent, mais surmontées d'une couronne royale ornée de trois fleurs de lys.

L'absence de l'écu prouve que cette monnaie remonte au commencement du règne de Charles VI.

Avant ce prince, les fleurs de lys y figuraient sans nombre; il les réduisit à trois.

Charles VII les renferma dans un écu couronné.

3^o Diverses pièces de monnaie d'argent et de cuivre, un Teston (1), un poids en bronze, se rapportant aux règnes de Charles VII, Louis XI, Louis XII, Henri II, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV.

Nous conservons ces témoins, à l'appui d'un travail patient qui peut servir l'histoire de la commune de la Breille et de l'arrondissement de Saumur dont elle fait partie.

PAUL RATOUIS.

Aperçu de quelques prix vendus à l'ÉPICERIE CENTRALE : — Sucre, 4^e choix, 50 c. le 1/2 kil.; Bougies extra, 4 fr. 10 le paquet; Chocolat de la Compagnie Coloniale, 2 fr. 20 le 1/2 kil. au lieu de 2 fr. 50; Petits Pois et Haricots verts, 95 c. la boîte de 4 litre. — Demander le catalogue général.

(1) On appelle de ce nom des monnaies du règne de Louis XII, les premières qui aient porté, à la face, la tête du roi. (Henri Martin, Histoire de France.)

lerme; je n'avais pas eu le temps de me détourner qu'il s'était jeté à la gorge d'un homme qui s'était dissimulé derrière les aulnes et s'approchait à pas lents.

Je volai au secours de mon ami et l'aidei à terrasser l'indiscret qui venait me déranger. Je reconnus alors le camarade dont la bouche m'avait annoncé la mort du colonel Morier. Il resta quelques instants étourdi et porta la main à son cou, sur lequel les dents du chien avaient laissé leur empreinte.

« Tu es un terrible défenseur, me dit-il.

— Il a bien fait, moi-même je suis en droit de te tuer pour être venu me tendre ce piège exécrable et avoir cherché à m'assassiner. »

Il protesta énergiquement.

L'idée de me faire du mal, dit-il, ne lui était pas entrée dans l'esprit, mais il avait été indigné de voir que je me réservais à moi seul le trésor du colonel au lieu d'en faire profiter les camarades, qui, suivant lui, y avaient un droit égal. Les circonstances antérieures lui avaient fait soupçonner la vérité, notre entretien avait confirmé ses suppositions : irrité du mystère dont je m'enveloppais, il s'était juré de me dérober mon secret et de me faire rougir de ma cupidité.

L'explication pouvait paraître peu vraisemblable, mais j'ai pour principe de ne croire le mal que lorsque l'évidence m'y contraint. Il me sembla que

ces paroles étaient prononcées avec l'accent de la franchise, je n'élevai aucune objection. D'ailleurs, du moment que j'avais écarté l'idée de faire disparaître par un meurtre un témoin gênant, il était plus prudent de faire de lui un associé intéressé à me servir qu'un ennemi qui aurait eu mille moyens de me perdre.

« Ecoute, lui dis-je, je veux bien te croire, tu dois me croire aussi, ceux qui m'ont connu savent que je ne suis pas avare; si je tenais aux richesses qui reposent ici, c'est qu'il s'agit d'une autre personne à laquelle je les destinais, voilà pourquoi je n'en voulais rien distraire; mais aide-moi à les transporter en France, tu en auras ta part et nous serons quittes. Acceptes-tu ? »

— Non, tu m'as soupçonné de méchants desseins, je ne veux pas de tes promesses, laisse-moi t'accompagner en camarade désintéressé, et j'espère que tu regretteras de m'avoir mal jugé.

— Comme il te plaira, » répondis-je.

Le trésor du colonel était intact; nous nous en chargeâmes et nous préparâmes à reprendre le chemin du pays. Mais s'il avait été difficile de parvenir jusqu'à lui, les difficultés étaient plus grandes encore pour le rapporter en France.

La guerre a toujours pour résultat de laisser après elle un grand désordre moral et matériel dans les pays qui en ont été le théâtre. Les routes n'étaient pas sûres, les campagnes étaient infestées

BIBLIOGRAPHIE

MICHELET. — Histoire de France et de la Révolution Française. 28 vol. in-8°, accompagnés de 200 gravures hors texte. Prix : 196 fr., payables 10 fr. par mois. Chaque ouvrage se vend séparément : l'Histoire de France, 133 fr.; l'Histoire de la Révolution Française, 63 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Atlas Départemental de la France, de l'Algérie et des Colonies. 106 cartes coloriées, texte contenant la matière de 10 volumes in-8°. Prix : 125 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Atlas Universel de DUFOUR. 40 cartes double in-folio, coloriées avec soin. 1 volume relié. Prix : 90 fr., payables 5 fr. par mois.

Guerres de la Révolution et du premier Empire, 13 volumes in-8°, contenant 166 cartes et plans gravés sur cuivre, avec un magnifique Atlas relié, contenant 72 planches in-folio, représentant les principales batailles. Prix : 100 fr., payables 5 fr. par mois.

L'Art National, par H. Du Cleuziou. Des origines à la Renaissance du XIII^e siècle. 2 vol. illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix : 80 fr.; relié 100 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON (A. LE VASSEUR, successeur), 33, rue de Fleurus, Paris.

INTELLIGENT ET PRATIQUE. — Vous ne voulez dépenser que dix ou quinze sous, parce que vous croyez avoir assez avec 20 ou 25 Pilules Suisses, et les 50 pilules que contient la boîte à 1 fr. 50 seraient trop pour vous. Rien de plus facile : dites à un voisin que vous faites venir des Pilules Suisses de M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, et demandez lui s'il veut en prendre la moitié; nul doute qu'il n'accepte.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 15 février 1885.

Versements de 167 déposants (14 nouveaux), 38,480 fr. »

Remboursements, 17,022 fr. 30 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

LEÇONS DE DANSE

M. Ed. BERTRAND, professeur de danse et de maintien, à Tours, étant demandé à Saumur pour des leçons de danse, le mardi et le vendredi, se met à la disposition des personnes qui désireront l'honorer de leur confiance. S'adresser hôtel de la Paix.

V. ANJUBAULT

Chirurgien-Dentiste,

1, Rue Beaurepaire, SAUMUR

Tous les jours, de 9 à 6 heures.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (23^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. RÉJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Pelletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

de malfaiteurs que nous avions à redouter autant que les autorités allemandes. N'osant prendre des voitures, ce qui nous eût exposés à des interrogatoires gênants, nous suivîmes des chemins de traverse, où nous fîmes plusieurs fois de fâcheuses rencontres; je fus très-heureux d'avoir l'appui de mon compagnon, qui se conduisit avec moi de façon à éloigner toute pensée de défiance; la vigilance et le courage de mon chien ne me furent pas moins utiles.

Le mystère même dont nous nous enveloppions avait ses dangers en éveillant les soupçons d'observateurs clairvoyants. Un jour, en traversant un chemin étroit, encaissé entre deux montagnes, dont les flancs disparaissaient sous une forêt de sapins, nous nous trouvâmes en face de trois grands gaillards qui avaient flairé une proie à conquérir et nous attendaient. Épuisés comme nous étions par la fatigue, la lutte était disproportionnée, quoique Tom valût bien un combattant, mais nous n'avions pas à hésiter; nos adversaires reconnurent bientôt que malgré l'infériorité de notre taille et notre aspect chétif, ils n'auraient pas facilement raison de nous. L'acharnement fut égal de part et d'autre. Enfin, les bandits disparurent dans le bois, et nous restâmes maîtres du champ de bataille, mais nous étions tous les trois atteints de blessures qui gênaient cruellement notre marche.

(A suivre.)

L. COLLAS.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION, Qui aura lieu le Dimanche 1^{er} Mars 1885, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^e GAUTIER, notaire,

Une Maison

Située à Saumur, rue Verte, n° 2, Avec cour, remise et vastes servitudes

ET UN JARDIN

Clos de murs, Situé à Saumur, rue St-Lazare, en face la gare de la Vendée,

Et contenant environ cinq ares.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e GAUTIER, notaire, ou à M. Charles FOURNIER, propriétaire à Bagnoux. (91)

A LOUER

Une PETITE CAMPAGNE, sur les bords de l'Authion, aux Rives, commune de Saint-Martin-de-la-Place, avec JARDIN planté d'arbres fruitiers. Pêche agréable.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire à Saumur. (131)

A VENDRE

Un JARDIN avec PAVILLON, puits et pompe, situé au Bois-Brard, commune de Saint-Florent.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

A VENDRE

Une petite CHARRETTE ANGLAISE capotonnée et une petite JUMENT baie, avec les harnais.

S'adresser chez M. TOCHEPORT, carrossier. (125)

A VENDRE

Un beau CHEVAL de selle, pur sang, 11 ans, robe bai brun, très-doux.

S'adresser à M. Léon TOURET, successeur de M. Prieur, 3, rue d'Orléans.

A VENDRE

BOUTEILLES CHAMPENOISES Double renforcées, 80 centilitres

S'adresser à M. Charles JADEAU, chef de caves, à Saint-Hilaire-Saint-Florent. (126)

Etude de M^e GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

A VENDRE

A L'AMIABLE, Pour entrer en jouissance le 1^{er} novembre 1885:

1^{re} Une MAISON, située au bourg d'Allonnes, connue sous le nom d'Hôtel du Cheval-Blanc, comprenant au rez-de-chaussée une grande salle avec cheminée, cuisine à la suite, vestibule ouvrant sur la cour, salle à manger, grande chambre à côté servant de salle de billard, cave voûtée sous cette chambre, cinq chambres avec cabinets au premier étage, vastes écuries, cour et hangar;

Un autre corps de bâtiments dominant sur la rue de l'Église et servant de boutique de forgeron.

Cet hôtel, qui est parfaitement achalandé, est situé dans une excellente position, près l'église et sur la grande route de Saumur à Bourgueil.

2^e Une autre MAISON, au bourg d'Allonnes, propre au commerce, actuellement occupée par M. Chartrain, ferblantier, comprenant plusieurs chambres au rez-de-chaussée et au premier étage, vastes servitudes et grand jardin ayant accès sur deux rues.

Grande facilité de paiement.

Pour traiter, s'adresser à M. Louis DESCHAMPS, propriétaire au bourg d'Allonnes, et pour tous renseignements, à M^e GUÉRET, notaire à Brain.

A VENDRE

machine Howe, n° 3.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE

pour le 1^{er} mars, un bon JARDINIER pouvant s'occuper de fleurs et légumes.

S'adresser à M. ACKERMAN, à Saumur, 2, rue Nationale. (133)

EUGÉNIE PONTNEUF

agée de 21 ans, demande une place comme **nourrice**.

S'adresser à Panvigne, commune de Villebernier. (79)

Pêche de l'Étang de Marson

Vente de POISSON sur l'Étang et près du Château, le mardi 10 février et jours suivants, jusqu'à la fin de la pêche. (119)

A VENDRE

Pommes de terre

Hollandaises, Chardon jaunes et Madeleine 1^{re} qualité.

S'adresser au bureau du journal.

Construction d'appareils de Chauffage

EN TOUS GENRES

OURTOULE - MARTRES

FUMISTE

28, rue Brault, Saumur.

Spécialité de Calorifères

Cheminées marbre, faïence et tôle.

VICHY

Administration - Paris, 3, Boulevard Montmartre
PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.
SELS de VICHY pour BAINS. - Un Rouleau pour un Bain.
SUCRE D'ORGE de VICHY. - Bonbon digestif.
Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

MALADIES DE POITRINE ET DE LA GORGE

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del Dr Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux FAIT DISPARAITRE promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QU'ILS LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS, PEUVENT CERTIFIER que la Farine Mexicaine est le seul remède vraiment efficace pour guérir la PNEUMONIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.

Se vend par boîtes de 1 kilogramme, 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros: Chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicier, rue d'Orléans. (443)

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, 8 PIÈCES avec les servitudes, service d'eau, etc., rue Saint-Jean, 29, à Saumur. S'adresser à M. ENAULT, bijoutier, même rue. (64)

A LOUER Petit Château

MEUBLÉ OU NON. S'adresser à M. BUREAU, 64, rue de Bordeaux. (10)

GUÉRISON CERTAINE
DE TOUTES LES AFFECTIIONS de la Peau
DARTRES, ECZEMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science
Le Traitement est étrange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENOIR, médecin spécialiste, 44, rue St-Hilaire, à MELUN (S.-M.). CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance



A Vendre ou à Louer VASTE MAISON

Place Saint-Pierre. S'adresser à M^e PINAULT, notaire, ou à M. PRION, à Tours. (819)

A LOUER Maison de Campagne

A SAINT-MARTIN-DE-LA-PLACE Avec cour, écurie, remise et jardin. S'adresser à M. BICHOU, propriétaire, Château de Boumois, commune de Saint-Martin-de-la-Place. (132)

VERRERIES DE BLANZY

Dépôt de SAUMUR
Qual Saint-Nicolas.
BOUTEILLES de toutes formes et toutes contenances: Champenoises renforcées, Champenoises ordinaires, Bordelaises, Parisiennes, Litres terre clair pour liqueurs, etc.; etc.
Prix très-modérés.

PLUS D'ARDOISES ENLEVÉES PAR LE VENT

Avec les AGRAFES à pression et à crampon, système breveté s. g. d. g. Cette Agrafe, par sa solidité et sa facilité de pose, lui a valu à l'exposition de Nantes 1882 le PRIX UNIQUE sur quatre systèmes exposés.

NIORT 1882, Médaille d'Argent. - CAEN 1883, Médaille d'Argent. ROCHEFORT-SUR-MER 1883, Médaille de Vermeil. PREMIER PRIX, etc.

MENIER - GUÉRET, seul fabricant A SAUMUR (Maine-et-Loire).

Vente de FIL FER GALVANISÉ, très-bonne qualité, de tous numéros, en grandes longueurs, pouvant servir pour les Vignes, etc.
PRIX TRÈS-REDUITS.

Crédit à tout le Monde

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement
ADMINISTRATION ET MAGASINS
3 et 5, Rue Plantagenet. - DEPOT, 4, Place Cupif.

ANGERS
SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS
SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 FÉVRIER 1885.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.
3 1/2 %	81 25	81 25	Est	793 50	791 25	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	521	520
3 % amortissable	82 85	82 95	Paris-Lyon-Méditerranée	1267 50	1265	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	515 50	515	Est	381	382
3 % (nouveau)			Midi	1170	1170	1865, 4 %	518	520	Midi	384	380
4 1/2 %	107 20	107 25	Nord	1665	1665	1869, 3 %	405	405	Nord	389	387
4 1/2 % (nouveau)	109 45	109 65	Orléans	1362 50	1362 50	1871, 3 %	397	398	Orléans	384	382 50
Obligations du Trésor	510	510	Ouest	868 75	865	1875, 4 %	517	518	Ouest	394	379
Banque de France	5130	5150	Compagnie parisienne du Gaz	1590	1595	1876, 4 %	519	518 50	Paris-Lyon-Méditerranée	380	381
Société Générale	491 25	480	Canal de Suez	1900	1940	Bons de liquid. Ville de Paris	530	530	Paris-Bourbonnais	381 25	381
Comptoir d'escompte	987	985	C. g. Transatlantique	496 25	495	Obligations communales 1879	460	460	Canal de Suez	575	575
Crédit Lyonnais	557 50	557 50				Obligat. foncières 1879 3 %	456	456			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1332 50	1340				Obligat. foncières 1883 3 %	863 75	265			
Crédit mobilier	285	282 50									

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans		LIGNE DE L'ÉTAT										
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY					MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR					
Heures	Matin	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Direct. soir.	
8 heures	8 minutes du matin, express-poste.	Saumur. (départ)	6 05	7 24	9 00	1 15	3 45	7 50	Montreuil-Bellay. (départ)	6 49	9 45	1 52
6	55 - matin (s'arrête à la Poissonnière)	Chacé-Varrains	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8 00	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 04	10 10	2 08
9	13 - matin, omnibus-mixte.	Montreuil-Bellay. (arrivée)	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24	Chacé-Varrains	7 12	10 26	2 16
1	25 - soir								Saumur. (arrivée)	7 23	10 39	2 28
3	39 - express.											
7	15 - omnibus.											
10	36 - (s'arrête à Angers).											
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS					THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR					
Heures	Matin	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Direct. soir.	
8 heures	26 minutes du matin, direct-mixte.	Saumur. (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	
8	31 - omnibus.	Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	
9	37 - express.	Lernay	7 02	8 00	2 11	4 51	8 51	Lernay	6 07	9 18	1 28	
12	48 - soir, omnibus-mixte.	Brion-s-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 53	
4	44 - omnibus (s'ar. à Tours)	Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	
7	4 - omnibus (s'ar. à Tours)											
10	24 - express-poste.											

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.